

N° 25-06-21

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juin,
le Conseil Municipal de la Commune de BREUIL-BOIS-ROBERT,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2025.

Nombre de Conseillers :

En exercice : **11**
Présents : **7**
Votants : **10**

PRÉSENTS : Bernard MOISAN, Chloé JACQUENET, Claudette DESPINS, Claudine VOLLAND, Olivier ROUXEL, Philippe FORTIN, Yann KERJEAN

EXCUSÉS : Maurice DELAUAUD (pouvoir à Bernard MOISAN), Jérôme DA SILVA PEDRO (pouvoir à Chloé JACQUENET), Brice MANIANGET-KEYET (pouvoir à Olivier ROUXEL)

ABSENT : Clara FOURNET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Olivier ROUXEL

**OBJET : Autorisation
signature prêt long
terme**

Monsieur Le Maire expose le besoin de recourir à un emprunt long terme pour le financement de l'achat de la propriété sise 7 place des Alliés ;

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

. décide de contracter auprès de la Banque des Territoires, un prêt à long terme, dans les conditions ci-après indiquées :

- Montant du contrat = 130 000 Euros.
- Durée de la convention = 25 ans.
- Mode d'amortissement = amortissement prioritaire.
- Périodicité mensuelle, trimestrielle ou annuelle à définir.
- Versement des fonds en une fois 15 jours avant la signature de l'acte d'achat.
- Commission d'intervention = 0,06% du montant de la ligne de prêt
- Pénalité de dédit : 1% du montant du prêt annulé.
- Indemnités actuarielles en cas de remboursement anticipé.

Conditions financières :

Taux révisable, taux du Livret A + 1,30 %.

Le calcul des intérêts sera dégressif.

Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le

ID : 078-217801042-20250617-DEL_25_06_21-AI



. autorise le Maire à signer le contrat avec la Banque des territoires, ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues au contrat.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 17 juin 2025.

Le Maire,
Bernard MOISAN



Certifié exécutoire.